



REUNION D'INFORMATION COLLECTIVE

LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE SECTEUR DE L'AIDE A DOMICILE

Face à une réglementation souvent complexe, comment rédiger aisément son DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), tout en disposant d'outils de prévention simples et efficaces ?

Comment associer ses salariés dans la démarche de prévention ?

Public : Chef d'entreprise, Responsable RH, Manager, Représentant du personnel, salarié désigné compétent en santé-sécurité au travail

PROGRAMME

Rédiger ou mettre à jour son Document Unique

Mieux comprendre ce qu'est la prévention des risques

Construire un premier plan d'actions

Echanger avec d'autres entreprises du secteur

Réunion animée par un Technicien Prévention de l'AIST 21



Places limitées

→ **Inscription obligatoire sur www.aist21.com**

Rubrique "Formations" / "Réunions d'information collectives"

→ **Pour toute information** : Carole CELERIER - c.celerier@aist21.com - 03 45 83 26 08